

Rapports de la direction

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints de Æterna Zentaris Inc. et toute l'information financière contenue dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Lorsqu'il était possible d'appliquer d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances. Les états financiers comprennent des montants fondés sur l'utilisation d'estimations et sur les meilleurs jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers soient présentés fidèlement à tous égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes relatifs à la comptabilité, à l'administration et à la communication de l'information. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la société est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification lequel est composé d'administrateurs externes et indépendants de la direction. Le comité de vérification a rencontré la direction ainsi que les vérificateurs externes afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation financière, des questions de vérification et des questions de présentation d'informations financières, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés au nom des actionnaires par les vérificateurs externes PricewaterhouseCoopers s.r.l. pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2006, 2005 et 2004

et ce, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Les vérificateurs externes qui ont été nommés par les actionnaires de la Société, ont profité d'un accès sans réserve au comité de vérification pour discuter de questions relatives à leur vérification et à la publication de l'information.

Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la Société.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de la Société d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société vise à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ou déceler des inexactitudes. En outre, toute projection quant à l'évaluation de l'efficacité dans des périodes subséquentes est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se détériore.

La direction de la Société, incluant le chef de la direction et le chef de la direction financière, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Commission Treadway. Conformément à cette évaluation, la direction de la Société a conclu qu'au 31 décembre 2006, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace.



Le président et chef de la direction
Gilles Gagnon, M. Sc., M.B.A.
Québec (Québec) Canada
Le 2 mars 2007



Le vice-président et chef de la direction financière
Dennis Turpin, CA